

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 6 Novembre 1823.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

De l'Imprimerie de C.-H. WOLFRATH.

Avec permission de MM. les Quatre-Ministres.

M. CLAUDIUS, élève du célèbre Comte de Paris, premier physicien de France, jaloux de répondre à l'accueil flatteur qu'il a reçu à Neuchâtel, donnera aujourd'hui un spectacle choisi de la Magie moderne. La variété, les surprises et les effets d'illusions nouvelles qu'il offrira, convaincront les habitants de cette ville du désir qu'il a de continuer à captiver leurs suffrages.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Ensuite des préliminaires d'usage, M. Charles Pettavel, membre du Grand-Conseil et négociant de la ville de Neuchâtel, agissant en sa qualité de procureur des trois enfans de Pierre-Frédéric Cottier, de Rougemont, canton de Vaud, menuisier, domicilié à Cortaillod, et de sa femme Marianne née Vouga, actuellement séparés de corps et de biens, nommément Marianne, Frédéric-Louis et Samuel-Henri Cottier, se présentera par-devant la Cour de Justice de Cortaillod qui sera assemblée à la maison-du-village dudit lieu, le Mardi 9 Décembre prochain, à dix heures du matin, pour postuler aux noms de ses constituans, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs du dit Pierre-Frédéric Cottier, père des susdits enfans, et de toute leur ascendance paternelle. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer à la dite renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter en dite Justice le jour sus-indiqué, pour y faire valoir leurs droits et prétentions, sous peine de forclusion. Donné le 27 Octobre 1823.

Grefte de Cortaillod.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

2. On informe le public que, par conventions juridiques entre M. L'Hardy, procureur-de-ville, agissant pour et au nom de Messieurs les Quatre-Ministres, et les Sieurs Jean-Jaques Challandes, ancien d'église à Fontaines, Jean-Pierre Veuve de Cernier, Charles-Louis et Frédéric-Auguste Mojon frères, des Hauts-Geneveys, il sera exposé en mises franches et publiques, à des conditions favorables, au plus offrant et dernier enchérissseur, à l'hôtel-de-ville de Valangin, à l'issue du plaïd, Samedi 15 Novembre prochain, les immeubles ci-après désignés, savoir: 1° Une montagne rière Cernier, indivise entre les susdits frères Mojon, appelée le Cernil-Debelly et pré Jacobel, limitée par D. Debelly et autres de vent, Jacob Veuve de bise, David-Pierre Veuve et autres de joran, et les frères Jean-Pierre et Abram Veuve d'ubère. 2° Un morceau de pré, situé rière le district de Fontaines, lieu dit à pré Goume, contenant environ deux poses, limité par M. le capitaine Jean-David Richardet de vent, la Communauté de Fontaines de bise, un pré dépendant de la cure de Fontaines de joran, et Guillaume Jacot d'ubère. 3° Une montagne rière Cernier, lieu dit aux Chaux-d'Amin, limitée par le S. David Debelly de vent, la Communauté de Cernier de joran, l'hoirie du Sieur Jean-Louis Evard de bise, etc. 4° Un pâturage rière Cernier, lieu dit aux Chaux-d'Amin, contenant l'alpage de deux bœufs, appelé le Cernil-Debelly, limité par les frères Jacob-Henry et Jean-Henri Veuve de vent et d'ubère, la veuve de Pierre-Frédéric Mauley de joran, etc. etc. 5° Un pré rière Fontaines, lieu dit à Churel, contenant environ 2 poses, limité par M. le maître-bourg. Steiner de joran et d'ubère, le pâquier de la Communauté de Fontaines de vent, et le Sieur Jean-Jaques Challandes de bise.

3. Ensuite de permission obtenue, les liquidateurs de la Société Bovet père et fils, exposeront en mises publiques, le Jeudi 27 courant, dès les neuf heures du matin, dans la maison de l'hoirie Bovet sous les Arcades à Neuchâtel, et aux conditions qui seront lues avant l'enchère, tous les meubles et ustensiles des caves. Ils

consistent essentiellement en 23 laigres de différentes grandeurs, contenant de 3 à 14 bosses, et ensemble 125 bosses, deux pressoirs, douze bosses-à-char et autres, bolers, cuves gerles et boîtes en laiton: le tout en bon état. S'il se rencontrait un amateur pour la totalité, on en traiterait de gré à gré avant la dite enchère, et l'on peut s'adresser à cet égard, ou p. voir les meubles, à M. Perret-Tschagggeny.

4. Par permission on exposera à l'enchère, le Mardi 4 Novembre prochain et jours suivans, dans la maison de feu M. Jean-Jaques Meuron, rue des Moulins, divers meubles, literie, linge, porcelaine, batterie de cuisine, outils, un char-à-banc, un petit pressoir de 10 à 12 gerles avec deux cuves, cuves à lessive, etc. etc.

ON OFFRE A VENDRE.

5. Un cabinet d'histoire naturelle, composé de minéraux, de pétrifications, de coquilles marines, fluviatiles et terrestres, d'insectes, de poissons, de coraux, de cristaux, de plantes, de fruits étrangers, etc.; d'objets d'art, sculpture antique; une collection complète de médailles en cuivre et en étain, d'anciennes armes Suisses, et une infinité d'objets dont le détail serait trop long. On serait très-accommodant p. le prix, si l'on voulait se charger de la totalité. S'adr. au bureau d'avis.

6. Chez M. Perret-Franel, les livres de son mari défunt, la plupart ouvrages de mathématiques, qu'elle cédera à bas prix.

7. Auguste Borel-Borel, libraire, rue de l'hôtel-de-ville, est, comme du passé, toujours des mieux assorti dans les articles de son commerce, tels qu'ouvrages de littérature, livres d'usage p. la ville et la campagne, dits p. l'enfance et l'amusement de la jeunesse; plumes à écrire de tous numéros, encre de Paris de différentes couleurs, de la fabrique de Guyot; crayons anglais et d'Allemagne, cires fines et ordinaires, pains à cacheter de tous numéros, du prix de 14 à 28 batz la livre; parchemin velin p. notaires, livres blancs de tous formats et grandeurs, proprement et solidement reliés, papiers en couleurs, maroquiné, uni, marbré et indienne, ainsi qu'en tout ce qui concerne les articles de dessin et de bureau: le tout en marchandise de choix, en gros et en détail. Le même a l'honneur de rappeler au public, qu'il est dans ce moment parfaitement assorti en toutes sortes de papiers à écrire, bonnes qualités, p. écoliers, grands-livres, etc., papier de poste de tous formats, du prix de L. 3, 3 s. à 16, 16 s. la rame. Les personnes qui voudront lui accorder la confiance, seront satisfaites sous tous les rapports du prix modique de ses marchandises. — Il vient de recevoir l'intéressant Almanach de Gotha p. 1824, prix 28 batz; et le Code civil Vaudois, que plusieurs personnes lui ont demandé.

8. Chez M. L. Junod, véritable café Surinam fin vert, excellent de goût, à 13 batz la livre, par 25 lb.; chandelles de Lyon, à 4 1/2 batz la livre par caisse, et des chandelles-bougies de 5 à la livre, par paquets de 5 lb., à 4 1/2 batz le paquet. Il est du reste très-bien assorti dans tout ce qui concerne son commerce d'épicerie, et il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

9. A la demande de plusieurs amateurs, la lithographie Gagnebin vient de faire paraître et offre au public, le Tableau de la vente des vins dans ce pays depuis l'année 1486, suivi de la division des mesures des liquides et d'un état du vignoble de ce canton. De grandes tables pour dépenses de ménage, où tous les principaux articles sont divisés par colonnes; ouvrage très-utile aux économistes. Chez Christian Gerster, libraire, et à la susdite lithographie, au Sablon.

10. Faute de place, chez M. Guillaume Meuron, maison de Montmollin, un grand bois-de-lit en noyer, avec cadre, colonnes et roulettes, de même qu'un fauteuil de malade.

11. Du papier maculature, à la lithographie Gagnebin, au Sablon.

12. Chez M. veuve Humbert-Droz, maison Motta, vis-à-vis les Halles, huile de navettes à 11 1/2 batz le pot, dite épurée p. quinquet, à 4 1/2 batz la livre; café ordinaire à 9 batz. id. Havanna à 10 batz. Les personnes qui voudront faire empletter de ses articles par certaines quantités, seront favorisées d'un rabais sensible.

13. Chez M. Tschagggeny née Pury, vins étrangers de Xérès, Pakarès, Madère sec et Malaga, eau-de-cerise d'une excellente qualité en bouteilles fortes, eau-de-vie de Cognac très-bonne et vieille, extrait d'absinthe et liqueurs fines de la composition de M. DuPasquier de Gelieu, et tout ce qui a rapport à un détail d'épicerie en bonne qualité et au plus juste prix.

14. Ensemble ou séparément, et à un prix très-modique, une boussole avec un pied pouvant servir pour un theodolite; un d. clinatoire, une planchette, et une alidade à lunette. S'adr. à M. Evard, notaire, au Petit-Chézard.

15. De suite, à l'essai, une jument âgée de dix ans, allant parfaitement à la voiture. S'adr. au bureau d'avis.

16. Chez M. Michaud-Mercier, une petite partie de beaux oignons de fleurs d'Hollande et d'Italie, qu'il vient de recevoir en commission. Il prévient les amateurs de beaux citrons, qu'il est chargé de la vente de ceux provenant de l'orangerie de M. la colonelle de Tribolet; ces citrons sont recommandables par leur maturité et leur bonne qualité, et peuvent se conserver assez long-tems.

17. Une ânesse très-bien conditionnée. S'adr. à M. Dunbar, au faubourg.

18. M. le lieutenant-colonel de Petitpierre mettant en perce une nouvelle pièce vin blanc 1822, première qualité, en offre à 7 batz le pot; il peut encore fournir du vin rouge 1819, pour le prix de 9 batz.

19. Chez Joseph Sonrel, jardinier, au Pertuis-dusoc, différens arbres fruitiers, arbrisseaux d'ornement, plantes de fleurs en vases, et tout ce qui concerne son état.

20. M. Petitpierre-Rougemont, à St. Aubin, offre ce qu'il a de disponible en moût de la dernière récolte, évalué approximativement de 10 à 11 bosses de blanc, et 7 à 8 de rouge; à prendre en totalité et non autrement, au prix de 13 cr. le pot, payable en argent comptant. Il observe à ceux qui seraient dans le cas d'y réfléchir, que ses vignes sont toutes situées dans un quartier distingué p. la qualité; qu'elles ont été vendangées du 25 au 30 Octobre, par un très-beau tems, et lorsque le raisin était en parfaite maturité, et qu'il n'y tolère aucun de ces plants maudits connus sous les noms vulgaires d'islets, ossarts, etc. On peut s'adresser à lui p. de plus amples explications; mais il prévient qu'il serait inutile de lui faire aucune offre au-dessous du prix ci-dessus.

21. Le magasin de Fréd. Droze, près de l'hôtel-de-ville, offre pour cet hiver un assortiment bien choisi de draps de France, casimirs, baths, castorines, lady-coating p. manteaux, circassiennes, couvertures en laine, peluches, molletons, flanelles, indiennes fonds divers, mérinos et autres étoffes p. la saison. Il espère, tant par la bonne qualité de ses marchandises que par de bas prix, mériter la confiance que l'on veut bien lui accorder.

22. M. J. Biolley, au faubourg, continue à être assorti en fer en barres, martinet, aciers, fer-blanc, et autres objets du commerce de fer: le tout à des prix avantageux.

23. Des bois de lit en noyer, p. une et p. deux personnes, et une table de nuit aussi en noyer. S'adr. à J. Reitre père, menuisier, rue Saint-Honoré.

24. Chez Pothod et L'Ecuyer, à Colombier, chandelles moulées et à la baguette, de même que de celles façon bougies, de leur fabrique.

25. Chez Soutzener sur les Halles, parfait et vieux rum de la Jamaïque, en bouteilles d'environ demi-pot d'ici et tirant 29 degrés, à 21 batz.

26. M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-marché, sera pour cette foire bien assorti dans les articles suivans : Lévantines couleurs de mode, dites noir fin chaîne double, gros de Naples, gros de Tours noir fin sans apprêt, drap de soie, satin noir et blanc, taffetas noir de Lyon de demi aune à une aune large, marcelines extra-fortes noir fin pour robes, dites noir fin et couleurs de mode pour douillettes de 24 à 34 batz l'aune, dites rayées propres pour duvets et couvre-pieds à 28 batz l'aune, éternelles soie et coton unies et rayées à très-bas prix, percales et taffetas double chaîne avec et sans bordures pour parapluies, quelques pièces lévantine, taffetas, marcelines et double florence, peu piquées ou passés de mode, qu'il cédera au-dessous du prix de fabrique. Chocolat d'Hollande, sucré avec et sans parfum, dit en masse pure pâte; thés vert et boë superfin de trois bonnes qualités connues; véritable eau de Cologne à l'épave, eau de lavande de la Madeleine de Trénel, eau aromatique des Alpes; lait virginal, eau de beauté, crème du Cathay, pâte et farine d'amandes, sérkis du serail, eau de Lubin pour parfumer les appartemens, pastilles fumantes, eaux et extraits d'odeurs doubles et simples en gros et petits flacons, rouge végétal assorti de nuances, pommade de concombres, dite de graisse d'ours, dite à la moëlle de bœuf en pots et à l'once, huile antique, dite de Macassar, véritable savon de Naples, savonnets aux fines herbes, dites blanches de Windsor, savon transparent, essence de savon, et généralement tout ce qui concerne la parfumerie. Un ample assortiment de vaisselle en terre-de-pipe blanche de Carouge premier choix, divers objets en terre anglaise noire, dite bleu et blanc en jolis dessins, dite en cristal et en porcelaine. Il croit devoir prévenir qu'il a beaucoup diminué ses prix, et qu'il se fera un vrai plaisir de contenter les personnes qui voudront lui accorder la préférence.
27. MM. Roy père et fils, ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent de recevoir en marchandises fraîches et achetées le plus avantageusement possible, les articles suivans : draps de toutes couleurs et qualités, à très-bas prix, gilets du dernier goût, circassiennes, cuirs de laine, noirs, bleus, et divers mélanges nouveaux (cet article est encore supérieur en qualité à ceux de l'an dernier), flanelles, finettes de santé anglaises, moletons, espagnolettes, gilets et caleçons anglais de tricot de laine, dits de coton; bas de laine de toutes espèces, tapis pour appartemens, descentes de lits, tapis p. r. couvertures de chevaux, percales de Suisse et anglaises, schirtings p. chemises, toiles de ritte et de lin blanches, batistes de fil et de coton, nappages de coton, mouchoirs de Silésie, cravates blanches anglaises. Ils ont aussi en commission une partie de toiles de Bretagne, en $\frac{5}{4}$ et $\frac{4}{4}$, d'une qualité tout-à-fait supérieure et à très-bas prix. En achetant une partie considérable de mérinos anglais, baths, castorines et lady-coatings, ils ont obtenu des prix si bas, qu'ils peuvent céder ces articles en détail au-dessous des prix auxquels on les vend communément en gros. La connaissance de leur partie, le soin qu'ils donnent à l'achat de leurs marchandises pour n'avoir que de bonnes qualités, et surtout le modique bénéfice dont ils se contentent, justifieront la confiance qu'on a bien voulu leur accorder jusqu'à présent. — Ils continuent à décatir leurs draps, après qu'ils sont vendus, sans rétribution.
28. M.^{me} veuve Drose recevra en commission p. la foire et pendant l'hiver, un assortiment de pèlerines en fourrures, en belles et bonnes qualités. La même offre des bordures en queues de martres, qu'elle cédera au-dessous de leur prix.
29. De très-beaux oignons de fleurs, chez A.-F. Wittnauer, à la Grand'rue. Son magasin est toujours parfaitement assorti en tout ce qui concerne l'épicerie, pâtes et fruits d'Italie, confitures sèches et liquides, moutarde de Maille en pots et en poudre, anchois, capres fines et surfines, cornichons, etc. etc. Il est à la continue très-bien fourni en chandelles blanches et azurées, de 4 jusqu'à 10 à la livre, de la fabrique de Jacob Schmohl d'Auvernier.
30. Des cendres de tourbe excellentes p. engrais, à raison de $\frac{5}{4}$ batz la gerle, en en prenant au moins dix gerles à la fois. S'adr. à la fabrique de Cortaillod.
31. Franq.-Victor Henriod, près le Temple-neuf, sera pour cette foire très-bien assorti de tout ce qui concerne son détail d'épicerie, comme sucre, café, riz, savon, chandelles de première qualité, huiles d'olive, d'œillette et de quinquet, etc., et quantité d'autres articles trop longs à détailler : le tout à des prix très-modiques.
32. De rencontre, un uniforme complet, et un très-beau fusil. S'adr. à Jeanrenaud, menuisier.
33. Chez M. Perregaux-Chaillet, un duvet, un canapé avec son matelas et ses coussins, et un fauteuil de malade.
34. Une théière en argent, dont on s'est très-peu servi, et p. laquelle on ne comptera que la moitié de la façon. S'adr. pendant la foire à M. Vasserot, bijoutier.
35. D.-F. Besson, instituteur, sera pourvu, come il l'a été les hivers précédens, de très-bonne encre et à un prix accommodant. MM. les Instituteurs et particuliers qui s'en approvisionnent p. le débit en détail, se convaincront à nouveau de l'avantage que leur procurera la préférence qu'ils lui auront accordée. On ne trouve nulle part que chez lui et dans la boutique de M. Mercier, perruquier, de son encre par bouteilles, petites cruches et topettes cachetées, avec l'empreinte de ces lettres entrelacées DFB. Sa demeure est toujours à la rue Fleury, n° 77. — Il achète les petites cruches vides.
36. J.-M. Naff, ayant toujours son magasin maison de M. Petitpierre de Rougemont, sera pour cette foire, come à l'ordinaire, très-bien assorti des articles de fabrication de St. Gall, comme mousseline et bétulle unies, brodées, etc., percales et nansous unies et brochés, mouchoirs et garnitures, soit bandés brodés et brochés à la main. Il recommande surtout des callicos fins et forts pour chemises, de 8 jusqu'à 10 $\frac{1}{2}$ batz l'aune, et des dits très-forts doubles, faisant le meilleur usage. Il aura aussi des percales teintées en beau vert, propres p. rideaux, de différentes largeurs, et des percales noires unies et croisées bon teint, à très-bas prix.
37. Chez M. Henri Silliman, en gros et en détail, les articles ci après qu'il vient de recevoir à très-bas prix : draps fins, mi-fins et ordinaires, draps p. tapis de pied, coatings, baths, peluches, gilets de tous genres, flanelles et moletons, mérinos, couvertures de laine et de coton, indiennes de Mulhouse et autres, toiles de ritte et de lin, cotons, velours et toiles de coton, mousselines unies des Indes et autres, basins, percales, futaines, mouchoirs de col et de poche, mouchoirs de soie, soieries brochées des Indes, taffetas noir, et nombre d'autres articles. Il lui reste encore des mêmes qualités de thés.
38. Auguste Borel, marchand épicier, rue de la Balance, sera bien assorti p. cette foire des articles de son commerce d'épicerie, dont on connaît l'assortiment, en ayant donné le détail à plusieurs reprises par la voie de cette feuille. — Ses prix seront fixés au plus bas du cours, suivant les qualités, qu'il tient à se pourvoir en premier choix. Il a l'honneur de prévenir les personnes qui se pourvoient habituellement chez lui de chandelles de Lyon, qu'il vient d'en recevoir un envoi qui le met à même de satisfaire aux demandes qui peuvent lui être adressées; il garantit leur grande supériorité sur celles que l'on tire généralement du dehors. — Le même offre à vendre, une corde de tour en très-bon état, plusieurs poids en fer de 25 et de 50 lb.; quantité de tonneaux à huile, à vin, à eau-de-vie, et de ceux même dans lesquels il a reçu des rum et eau-de-cerise. Il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, et il les assure qu'il ne négligera aucun soin pour en mériter la continuation.
39. M. S.-D. Bouvier-Jacot, à la rue des Moulins, vient de recevoir de différentes qualités de coton et plume p. lits, crin et laine p. matelas, laine du pays simple et moulinée, à tricoter, de différentes qualités et couleurs; fil et coton à tricoter et à coudre; mercerie, cardes de tous numéros p. la laine, le coton et le bétail, grandes décrotoires en poil de sanglier, brosses de chambre et de table, ritte grise. Il est également assorti en épicerie, riz, gruz blanc, chanvre, fleur de farine et autre, griés, groz, habermehl, enfin des cordes et cordelets en fil de ritte.
40. J.-P. Bardet, boisselier, sera bien assorti pour la foire dans les articles de son commerce, tels que seilles et baquets, boîtes en buchille, dites à vin tournant sur liège, dites en buis, brosses de chambre et de table, corbeilles à terre, cordes et ficelle, nattes soit paillassons à $\frac{3}{2}$ et à 4 batz, torchons en racine de tous numéros, brosses et décrotoires en racine et autres, torchons à couler le lait. Il vient de recevoir un bel assortiment de sabots fourrés de toutes grandeurs, et un nouvel envoi de petits barils de poche, de la contenance de demi-pot et d'un quart-de-pot; de plus, une paire de belles tourterelles.
41. Un coffre fort en fer, et un balcon d'environ 10 pieds, et des tourne-broches portatifs à ressort. S'adr. à Claparède père, serrurier, qui demande un apprenti.
42. Une ânesse avec son ânon, forte de taille et abondante en lait. S'adr. au bureau d'avis.
43. H. Grossmann, sur le bassin, sera des mieux assorti pendant cette foire, dans les articles composant son commerce d'épicerie, tels que sucre et café fins et mi-fins, chocolat sucré et sans sucre, à la canelle et à la vanille, ainsi qu'au salep de Perse, depuis le prix de $\frac{5}{2}$ à 42 batz la livre; thé vert fin, dit pecco avec et sans pointes blanches; rizon et pâtes d'Italie fraîche, ritte grise surfine, fine et ordinaire, dont les qualités ne laissent rien à désirer; huiles d'olive, d'œillette, de navette et à quinquet; savon de Marseille très-sec, chandelles façon bougies ordinaires de toute beauté, pruneaux de Bâle, ainsi que nombre d'autres articles dont l'énumération serait trop longue, et p. lesquels il sera coulant pendant cette foire.
44. Chez M. Ferd. Steiner, sur la Place des Halles, en gros et en détail, toute espèce d'articles d'épicerie. Il vient de recevoir des cafés Mocka, Surinam fin bleu, dits ordinaires, capres, olives, anchois, moutarde en pots et en poudre, vinaigre concentré, bougies, ritte grise et blanche, cotons filés de toutes couleurs, qu'il peut céder par paquets et au quintal, à des prix au-dessous de ceux que l'on obtient en foire.
45. MM. Petitpierre et C.^e viennent de recevoir un nouvel assortiment de toiles de ritte diverses, mérinos, velours, velvets, sarcenets lisses et croisés, toiles de coton anglaises dites schirtings, mi-laines, limoges, baths, moletons, espagnolettes et flanelles de santé de tout genre, qu'ils vendront, en gros et en détail, à des prix avantageux. Ils offrent également au-dessous du prix coûtant, des draps de toutes qualités, cherchant à liquider cet article.
46. D.-H. Rott, rue St. Maurice, sera pour cette foire des mieux assorti en toiles de ritte blanches, mi-blanches et rouges, de différentes largeurs, triège blanc, roux, vert et noir en $\frac{4}{4}$, nappage blanc et roux en $\frac{2}{3}$, $\frac{3}{4}$ et $\frac{4}{4}$, serviettes, essuie-mains, limoge en fil, toile de lin grise, mouchoirs de poche blancs, laine noire et blanche à tricoter.
47. Chez Jean Lantheaume, jardinier, au faubourg, neveu de feu Antoine Drogue, toutes espèces d'arbres fruitiers, arbres verts, et tout ce qui concerne son état.
48. Chez F.^e Imabénit, jardinier, un assortiment d'arbres fruitiers, plein-vents, mi-tiges, espaliers, pêchers, abricotiers à hautes et basses tiges, platanes, peupliers d'Italie, saules-pleureurs, ainsi que différents autres arbres et arbustes, tels que thuya, cyprès, pains de Weimouth, geniévriers de Virginie, acacia, roses à touffe, pattes d'asperges, oignons d'hyacinthe, griffes de renoncules et anémones : le tout à des prix bien modiques.
49. Chez M.^{lle} Julie Steiner, maison de M. le colonel DuPasquier, sur la place des Halles, outre les articles de son commerce de franges, galons, paters, dorures et autres articles de Paris pour ameublement, est toujours bien assortie en plume et duvet p. lit, édredon, crin et laine p. matelas, limoge, futaine, toile grise, dite de ménage, sangles, triège, etc. Elle vient au surplus de recevoir un assortiment d'articles anglais et de Paris dans les derniers goûts, tels que schalls en coton imprimés, dits tissés, dits en laine, en bourre-de-soie et en crêpe, fichus en soie et en laine, foulards des Indes et en coton, taffetas écossais p. robes, dit noir, dit florence, drap-de-soie p. gilets, moires de toutes couleurs pour meubles, mérinos anglais et français, indiennes anglaises, jaconnet blanc et de couleur, caroline en laine et en coton p. robes, percales pour rideaux, mousseline et calico, nankin des Indes, cotonnes p. robes et p. meubles, damas blanc de Lyon p. meubles, glaces et bras de cheminée p. placer des bougies, tapis riches pour tables de salon, toilettes en bois d'acajou, et nombre d'autres articles.
50. Un ameublement en bon état, composé d'un lit de repos, de dix chaises et deux tabourets. S'adr. à M.^{me} Petitpierre-Pettavel.
51. Daniel Chautems, marchand tailleur, sur le Pont-des-boutiques, occupera, comme de coutume, pendant la foire, la boutique n° 88, sur la Place, en face du magasin de M.^{me} Rochias. Il vient de recevoir un bel assortiment de casquettes du dernier goût, et sera toujours bien assorti d'habillemens d'homme neufs et vieux, de même que de roulières et de draps de différentes qualités. Il s'efforcera constamment de mériter, par la modicité de ses prix, la confiance dont il a été honoré jusqu'à présent.
52. A très-bon compte, un joli théâtre de société, avec huit changemens de décorations, différens costumes et accessoires. S'adr. à M. Gagnebin, au Sablon.
53. Huit laigrefass tout neufs, parfaitement bien travaillés, de la contenance d'environ 2500 pots chacun. S'adr. au bureau de cette feuille.

54. Jean Birckner, culottier, bandagiste établi en cette ville, sur le Pont de boutiques, fournisseur des bandages herniaires de l'hôpital de l'île à Berne, en offre au public, qui ont été approuvés par M. M. les Médecins de Berne et de Neuchâtel, au prix modique de L. 6 de Suisse, qui sera encore modifié en faveur des personnes indigentes. Le même est très-bien assorti de gants, bretelles, etc. Sa demeure est au second étage de la maison Favarger, à côté du Cerf, et sa boutique, pendant la foire, se trouve dans la rangée du milieu, sur la Place.

55. Chez M. Ab. Meyer, à Morat, environ onze quintaux tabac à fumer en paquets de 4 à la liv, poids de 16 onces, et à diverses étiquettes, à 9 cr. la livre; sept quintaux dit ouvert coupé fin, à 10 cr. la livre de 17 onces; sept quintaux tabac râpé, divers espèces, de 2 à 5 batz la livre de 17 onces; et 60 boîtes en plomb, d'une livre chacune, à 5 batz la boîte; enfin, divers outils p. la fabrication de tabac. Si l'on prenait le tout et pour comptant, on ferait un rabais en conséquence.

56. M. Thiebaut, près le Pont-neuf, vient de recevoir un nouveau choix de marcelines noires et en couleurs, étoffes bosselées, lévantine et gros de Naples; des bas de soie et bourre-de-soie p. hommes et p. femmes, première qualité, des fichus, et un très-bel assortiment de gants.

57. H.-F. Brossin, qui a maintenant son magasin sous le Trésor, a l'honneur de prévenir que pendant la foire il occupera une boutique sur la Place en-dessous de la fontaine, avec un assortiment complet de lunettes cylindriques au nouveau système, et autres articles en bijouterie et quincaillerie, trop longs à détailler. Il continue à échanger les verres trop forts ou trop faibles, et à remettre au même foyer ceux qui sont cassés. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, seront satisfaites à tous égards.

IMMEUBLES.

58. M. Pettavel-Meillier fera exposer en vente par voie de minute et enchères publiques à la huitaine, un pré sur la montagne de Plamboz, lieu dit au Plan-Ravenel, de la contenance de douze faux environ, sous des conditions favorables. Le dit pré jointe de vent M. Benoit Bonhôte de Pesieux, l'hoirie Jaquet de Rochefort de bise et ubère, et M. Alexandre de Pierre de joran. Pour plus amples informations, s'adresser au propriétaire à Bôle, ou à M. le greffier Béguin à Rochefort, dépositaire de la minute. La première enchère aura lieu le Samedi 15 Novembre courant, dans la maison-de-commune de Rochefort, à cinq heures du soir.

59. En suite du décret de Jean-Henri Welcly, sa veuve offre à vendre p. la St. George prochaine, le moulin et dépendances qu'elle possède au haut de Villier (Val-de-Ruz), reconstruit à neuf depuis peu d'années, avec deux courans bien entretenus; idem environ cinq bons quarts de pose de terre en jardin et champ, avec arbres sus-assis, joignant le moulin, etc. Les amateurs pourront s'adresser p. plus amples informations au Sieur J.-P. Racle, meunier à Neuveville, ou à Dombresson à David Fallet, lesquels sont chargés de traiter des conditions.

60. Deux maisons mouvant de feu M. P. Tschageny, vivant membre du Petit-Conseil, l'une située au faubourg du lac, près du jardin de la Société des Halles; l'autre, rue du Neubourg. S'adr. à M. l'ancien maître-bourgeois Steiner, chargé par le propriétaire actuel d'en soigner la vente, et de donner cinq ans de terme pour le paiement, moyennant sûretés convenables.

ON DEMANDE A ACHETER.

51. Un petit fourgon en osier, léger, pour un cheval, ayant une caisse de cabriolet sur le devant, ou deux places couvertes. S'adresser au bureau d'avis.

62. Un paravent. S'adr. à M. Favarger-Huguenin.

ON OFFRE À LOUER.

63. Pour Noël ou de suite si on le desire, une boulangerie avec ses dépendances, dans le village de St. Imier. S'adr. à Isac-Henri Fallet, aubergiste au dit lieu.

64. Un fourneau de fer à deux marmites, avec six feuilles tuyaux et deux coudes. S'adr. au Sieur Arndt, maître à danser, maison Probst, à la rue des Moulins.

65. Pour Noël, un logement rue St. Maurice, composé de deux chambres, portion de cuisine et galetas. S'adr. à Josué Bedaux, serrurier.

66. Pour Noël, rue du Bassin, un premier étage consistant en une grande chambre avec alcove et un cabinet à côté, grande cuisine et dépense; plus, une grande chambre bien éclairée au 3^e, portions de galetas et de cave, et un buffet p. y placer du vin. S'adr. à Salquin, maître tailleur, dans la dite rue.

67. Pour Noël, à des personnes tranquilles et sans enfans, deux petits logemens, l'un d'un salon à cheminée garni d'armoires, et d'une vaste chambre à serrer, le tout bien éclairé; l'autre, d'une chambre à fourneau, avec portion de cuisine, place p. le bois et un petit caveau; plus, l'usage d'un puits rétabli depuis peu. S'adr. à la veuve L'Eplattenier, au Tertre.

68. Pour la foire et après, une chambre à deux lits, avec la table, si on le desire. S'adr. à Susette Bairr, sous les Arcades.

69. Pour le 1^{er} Mars prochain, un jardin dans la ruelle tendant de la porte du Château au sentier de l'Ecluse. — Pour de suite, une cave à la rue des Moulins. S'adr. à M. Peter-Matthey.

70. Pour Noël, le premier étage de la maison de feu M. Jean-Jaques Meuron, rue des Moulins, avec écurie et remise, si on le desire. S'adr. à M. Auguste-François Meuron.

71. De suite ou p. Noël prochain, trois chambres aux bains, avec ou sans meubles; on pourrait aussi donner la pension, si on le desire; le tout à un prix raisonnable. S'adr. à Schmid-Gorgerat.

72. Dès-à-présent ou dès Noël prochain, une partie d'un logement au 3^e étage de la maison habitée par M. le maître-bourgeois Lambelet, à la Grand'rue.

ON DEMANDE A LOUER.

73. Une grande chambre à fourneau, bien éclairée et meublée, à un prem.^r étage. S'adr. à M. Seif, chez M. Lory.

ON OFFRE À AMODIER.

74. Pour le 1^{er} Mai 1824, la montagne des grandes Pradières, d'un pâturage d'environ cent vaches avec deux bâtimens en pierre, dans l'un desquels on peut passer l'hiver. S'adresser à M. de Montmolin-Brun, à la Bocarderie. Il est inutile de se présenter sans de bons certificats et une caution solvable.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

75. Daniel Messonier-Claparède, maître tailleur, se recommande au public p. tout ce qui concerne son état, et particulièrement pour faire des douillettes, spencers et manteaux de Dames. Il ose espérer qu'il satisfera toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — Il revient en même tems, que son épouse continue, comme du passé, à exercer son état de tailleuse. Sa demeure est maison de M. le maître-bourgeois Wavre, rue des Moulins.

76. Frédéric-Edouard Matthey, boulanger, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de s'établir dans la boulangerie de la maison Duval, rue Fleury, et offre ses services à toutes les personnes qui voudront bien lui accorder la préférence, car il fera son possible pour qu'elles aient lieu d'être satisfaites.

77. On demande p. Noël, un maître valet, non marié, sachant de préférence les deux langues, et qui puisse justifier des connaissances nécessaires en agriculture p. surveiller les ouvriers et domestiques d'une campagne d'environ 300 poses. S'informer à M. Auguste Matthey, receveur, rue du Château.

78. Une Demoiselle recommandable sous tous les rapports, demande pour apprentie tailleuse une jeune personne qui sache bien coudre. S'adr. au bureau d'avis.

79. Une fille d'un âge mûr, desire se placer comme cuisinière, soit en ville ou à la campagne. S'adr. au bureau d'avis.

80. M. Henri Silliman demande un apprenti qui parle et écrive l'allemand.

81. Un homme robuste et d'âge posé, parlant les deux langues, et propre à se mettre à tous les ouvrages, désirerait être occupé de suite dans quelque maison, soit p. soigner un magasin ou des caves: il cherchera à se rendre utile par son activité, son application et sa fidélité. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

82. On a déposé dans le vestibule de la maison de M. me Terrisse, à St. Blaise, un sac contenant du linge de lit et de table, avec d'autres effets. La personne qui l'aura perdu est invitée à le réclamer, en désignant ce qu'il contient.

83. La personne qui a laissé un parapluie chez M. Gagnebin au Sablon, peut l'y réclamer en le désignant, et contre frais d'insertion.

84. Le propriétaire d'une gerle marquée à feu AHP, peut la faire réclamer au pressoir de M. le Chancelier, rue du Château, où elle se trouve déposée.

85. On peut réclamer chez M. Favarger-Simon, hospitalier, contre les frais d'insertion de cet avis, un petit tonnelet cerclé en fer, que l'on a trouvé vers la fontaine de l'hôpital.

86. M. le banneret de Merveilleux réclame les gerles à sa marque qui lui manquent, et deux autres marquées IRL en blanc, et portant son nom tracé dessus en craie blanche.

87. On a perdu, entre Auvernier et Colombier, par le chemin du lac, une chaîne de montre en plaqué or, avec une clef et une bague en or, et quelques mauvaises autres clefs. On offre une honnête récompense à la personne qui la remettra chez le Sieur Fréd.-Louis Savoye; horloger, près du Temple-neuf.

88. A la fin de ce mois, il partira une bonne voiture p. St. Gall, Munich, Vienne et Lemberg. S'adr. p. des places vacantes, à Conrad Schlegel, maître voiturier, près l'hôtel de la Couronne, n° 98, à Berne.

AVIS DIVERS.

89. On informe le public, que le tirage de la 5^e classe 55^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi prochain 7 Novembre et jours suivants. Les personnes qui ont des billets à échanger, sont invitées à se rendre au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

90. M. Gaulieur, notaire, ci-devant instituteur à Pesieux, s'étant retiré chez lui à Corcelles avec deux de ses filles, offre de prendre chez lui, 3 à 4 jeunes gens, qui seront surveillés et bien soignés. On leur enseignera par principes, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'analyse, l'arithmétique, la manière de stipuler les petits actes de main privée, le style épistolaire; et à ceux qui voudront, le notariat, les changes, l'arpentage, etc. Le prix sera très-modique, et proportionné au tems et à ce qu'on désirera apprendre.

91. Une maison de commerce à Berne desire trouver un associé pour l'entreprise de la fabrication d'un article de commerce très-courant et dont il n'en existe point encore en Suisse. S'adr. au bureau de cette feuille.

92. La noble Compagnie des Cordonniers de Neuchâtel offre à prêter, p. le Nouvel-an prochain, une somme de 150 louis. S'adresser par requête à M. Wavre, moderne maître-bourgeois, avoyer de la dite Compagnie, en indiquant les sûretés offertes.

Voitures pour l'étranger.

93. Le public est prévenu, que tous les Jedis matin, il partira une voiture pour Yverdon, Morges et Genève. S'adr. à l'hôtel du Faucon, à Neuchâtel.

AVIS.

94. Une fabrique étrangère ayant trouvé convenable de mettre sur ses paquets de chicorée la marque DV, afin de se procurer par ce moyen le placement de sa marchandise; je crois devoir dans mon intérêt autant qu'à la réputation que ma chicorée s'est acquise depuis nombre d'années par sa qualité supérieure, en informer le public; et afin de mieux reconnaître les paquets imités, il est nécessaire d'observer que sur ces derniers il se trouve les lettres ^{DV}_R, tandis que sur les miens il y a au-dessous de la marque DV un ^A_L, formant la véritable étiquette ^{DV}_L à laquelle seule on voudra ajouter foi, ainsi qu'à mon nom lithographié en entier, du côté droit, le long du paquet de

Daniël Voelcker, ^{DV}_L
fabricant de la véritable chicorée ^{DV}_L.

POUDRE ODORANTE,

propriété de M. LAEYSON, Américain.

CERTIFICAT.

„ Je soussigné certifie d'avoir fait venir de M. Ch. Bourcard-Iselin fils à Bâle, de la poudre odorante de M. Laeyson, de m'en être servi conformément à l'instruction imprimée, et d'en avoir obtenu les effets suivants:

Avant d'en avoir fait usage, je ne pouvais absolument ni lire ni écrire sans lunettes, mais après avoir employé la dite poudre pendant 8 jours environ, je pouvais de nouveau lire toute écriture et impression, même les plus fines, sans lunettes, et cela depuis environ 8 semaines sans interruption. — Je ne puis donc assez recommander cette poudre aux personnes qui ont la vue faible, et qui desirent recouvrer l'usage de leurs yeux. ”

Löffingen en forêt noire, le 15 Août 1823.

(Signé) Dr. de BRENTANO, pasteur,
Conseiller ecclésiastique du Grand-Duché
de Baden.

NB. L'éditeur de cette feuille continue à se charger de commissions p. faire venir de cette poudre.

DÉCLARATION.

95. Je soussigné déclare, que c'est sans connaissance de cause que j'ai accusé MM. Jaquet, Bovet et Perrochet, commissionnaires à Neuchâtel, en faisant mal-à-propos insérer dans le N^o 44 de cette feuille, à la charge de mes dits Sieurs, de s'arroger ou de se donner de plein gré le dépôt des bouteilles du Belieux, vu que les dites bouteilles qu'ils offraient dans l'art. 21 du N^o 43, mentionné dans mon annonce précitée, sont le solde du dépôt de la dite manufacture du Belieux dont ils avaient précédemment le dépôt; ensorte que je me fais un devoir de retirer tout ce que cet article contient d'inexact et de désobligeant pour mes dits Sieurs Jaquet Bovet et Perrochet. Boudry, le 4 Novembre 1823.
Frédéric Jacot.

MARCHANDS FORAINS.

1. MM. Bechert fils & Meyer, de Furth, près Nuremberg, occupant le magasin de M. Borel cadet, sur le pont des boutiques, tiendront cette foire avec un très-bel assortissement de nouvelles marchandises de Nuremberg et de quincailleries étrangères. Ils se recommandent à l'amitié de ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance, assurant qu'ils seront servis à leur entière satisfaction, tant par les prix modérés, qu'en bonnes et nouvelles marchandises. Ils ne vendent qu'en gros.
2. M. Latour aîné, de Lausanne, tiendra cette foire dans la boutique qu'occupe ordinairement M. Di Chautems, sur le Pont-de-boutiques, maison de M. le conseiller Boyer, avec un superbe et nouvel assortiment de taffetas noir, levantine noire et en couleurs de mode, marceline noire et en couleurs, crêpe chinois façonné pour robes, étoffes de soie façonnées riches, velours en coton, mérinos français et anglais p. robes, couleurs à la mode, cravattes de foulard bon teint, velours en soie noir et en couleurs, satin de toute couleur, crêpe, tulle, gaze, draps de soie noirs unis et façonnés p. gilets, schals de laine unis, brochés et à bordures, dits en cachemire français unis avec bordure, rayes et brochés des plus nouveaux; fichus de soie, écossais dans tous les genres, dits crépons chinois, velours simile, angelina, iris gaze et broche, écharpes, cravates noires, gants, bordures, voiles en tulle brodé, plumes noires, et divers autres articles trop longs à détailler: le tout au plus bas prix.
3. MM. Henri Staub et fils, fabricans, de Menedorf, près Zurich, ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils tiendront cette foire dans le magasin de MM. Borel-Boyer et Co, sur la Place, avec un assortiment des plus beaux et des plus complets en toiles de coton très-serrées, percales, basins, cravattes blanches, indiennes, cotonne, guingam, nanquins, percales façonnée et en couleurs, percales noire et grise, mouchoirs de poche de toute sorte, en belle et bonne qualité, de leur propre fabrication. Ils se recommandent aux personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, assurant qu'elles seront servies à leur entière satisfaction.
4. M. Stecklin, de Lausanne, sera en foire dans sa boutique accoutumée sur le pont des boutiques, avec un assortiment de différentes étoffes de soie, de goût, ainsi que de schals de diverses espèces, et bas de soie p. homme et p. femme, à des prix satisfaisans.
5. M. Mandelény, de Fribourg, arrivant directement de Paris, avise le public, qu'il tiendra cette foire dans son magasin ordinaire sur le Pont-des-boutiques, avec un assortiment de parfumerie, toute fraîche, vases, tasses et plats de porcelaine, fleurs, plumes noires et couleurs, sacs en forme nouvelles, souliers fourrés à double semelle de liège, *socles élastiques en bois pour la chaussure*, chemises et camisoles en tricot de laine, flanelle, et quantité d'objets nouveaux.
6. Christian Wittnæbert, maître cordonnier au Locle, sera en foire avec un assortiment de souliers en tout genre, pour homme, pour femme et pour enfant. Il n'a rien négligé pour que ses marchandises réunissent la plus grande solidité au meilleur goût, ce qui, joint à la modération avec laquelle ses prix seront établis, lui donne l'espoir de mériter de plus en plus la confiance dont on a bien voulu l'honorer jusqu'à présent. Son magasin sera, comme de coutume, en face de celui de M. Dagond, sur la Place.
7. M. Joseph-Antoine Spadino, du Landeron, occupera cette foire son magasin accoutumé, maison de M^{me} veuve Monvert, sur la Place, assorti en tout ce qui concerne son commerce d'épicerie et articles du midi, le tout en belle et bonne marchandise. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites à tous égards.

8. MM. les frères Albertino, marchands opticiens à Lausanne, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se rendront dans la ville de Neuchâtel, à l'époque de la foire. On trouvera chez eux, boutique de Henri Doudiet, sur le Pont, un assortiment complet de lunettes avec garnitures en écaille, en argent et autres, avec des verres periscopiques, soit pour les vues basses soit p. les vues presbytes, des verres de couleur de différentes nuances, soit en vert soit en bleu, ces derniers sont déjà avantageusement connus par leur propriétaire de conserver la vue aux personnes qui s'occupent à la lumière. Ils tiennent aussi des lunettes achromatiques anglaises, des lunettes, des baromètres, thermomètres, etc. quincaillerie et bijouterie, couteaux et canifs d'Arau, etc. Ils reparent et raccommoient tous ces objets avec le plus grand soin, et ils feront tout leur possible pour contenter les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
9. MM. P. Rivière et Co, très-récemment arrivés de Lyon, seront en cette foire avec un grand assortiment de schalls et soieries en tout genre, comme marceline unie et façonnée, levantine, gros de Naples unis, façonnées et ombres, gros d'été, brillante brochée, nereide façonnée, mérinos français p. robes, en 3/4 et 5/4, toutes couleurs de mode, à 80 batz et L. 12 de Suisse l'aune de France; cote-pail, dit batiste écru et carreaux à 18 batz l'aune. En commission, une jolie partie de marcelines unies, toutes couleurs de mode, à 24 batz de Berne l'aune, idem forte à 32 batz; schalls cachemire unis et brochés de toutes grandeurs, idem longs double carrés, écharpes cachemire à bords, idem en crêpe de Chine, idem en barrège de Lyon, idem en véritable cachemire d'Eternoz, schalls casimir à longues franges, fichus nouveaux en tout genre, sacs et gibecières, bas de soie et de coton, gaze, tulle, crêpe: le tout en gros et en détail, et à des prix bien modérés. Son magasin est sur le Pont-des-boutiques, le même qu'occupe hors des foires M. Louis Petitpierre.
10. M^{me} veuve Papillon-Briquet, de Genève, arrivant de Lyon, a l'honneur de prévenir qu'elle vendra pendant cette foire à son logement accoutumé chez M^{me} Garronne, 1^{er} étage, Grand-rue, à côté du Faucon. Elle est parfaitement assortie en levantines noires et en couleurs, gros de Naples, et toffes brochées, marcelines, florences unies et quadrillées, étoffes mi-soie, barrèges d'hiver, satins, velours, crêpes, beau mérinos français, dit à L. 16 la robe, schalls de toutes grandeurs de mérinos et fantaisies, longs et quarrés; fichus, écharpes, sacs, bas de soie, cravates, voiles, bonnets tulle et négligés, bordures p. schalls et robes, pélerines de fourrure, castors p. Dames et enfans, souliers fourrés et autres, gants de peau première qualité, idem à 8 batz. Des florences et marcelines pour jupes, mantes et doublures, bien au-dessous du prix de fabrique.
11. MM. Rodolphe et Henri Moser, de Herzogenbuchsee, tiendront cette foire sous le Trésor, 2^e boutique, vis-à-vis la maison de M. Silliman, très-bien assortis, comme de coutume, en mercerie de tout genre et aux prix les plus modiques.
12. M^{me} Bell, de Lausanne, a l'honneur de prévenir le public, qu'elle tiendra la foire de Neuchâtel, avec un très-bel assortiment de gants de sa fabrique, en gros et en détail. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites tant des jolies couleurs, que de la bonne qualité de la marchandise. Elle aura aussi des gants blancs de peau qui se lavent. Sa boutique est vis-à-vis du magasin de M. Wüllemier, sur la Place.
13. M. F.-A. Kaiser, maître coutelier, a l'honneur de prévenir qu'il continue à occuper la boutique accoutumée de M. Henz, n^o 70, sur la Place, et qu'outre un assortiment d'articles qu'il vient de recevoir de ce dernier, il sera des mieux pourvu de tout ce qui tient à la coutellerie, de sa propre fabrication. Il fera tout ce qui dépendra de lui p. satisfaire pleinement les personnes qui lui accorderont la préférence à laquelle il se recommande.
14. M^{me} Trambagiolo a l'honneur de prévenir ses respectables pratiques, qu'elle se trouvera en foire à son emplacement ordinaire, boutiques n^o 34 et 35, au rang du milieu, bien assortie en marcelines en couleurs à la mode, gros de Naples, levantine, taffetas, satin, schals et fichus en tout genre, bas de soie, séduisantes et madras; le tout, voulant liquider son commerce, à des prix très-accommoians.
15. MM. Kuenzer et Hettich, de Herbolzheim, en Brisgau, sont en foire dans leur magasin accoutumé, maison de M. Claude DuPasquier, assortis de toiles et triège de toute qualité rousse et blanche, ainsi que de rittes blanche et grise du Brisgau et d'Alsace, et ont en commission, fil blanc de Silésie et cordes d'emballage.

16. MM. Hiltbrunner et Beutler, fabricans de toiles à Worb, au Canton de Berne, seront en foire dans leur magasin accoutumé sous les Halles, assortis en toiles blanches de ritte et de lin, sans apprêt, des meilleures qualités, en différentes largeurs et dans tous les prix, ainsi qu'en linge de table: le tout à des prix très-modiques.
17. Le Sieur Pasquier, de Genève, occupera ses boutiques accoutumées sur la Place. De retour de Paris, où il a fait ses emplettes au cours du jour, il pourra satisfaire le public à des prix tout-à-fait inférieurs à ceux de ses confrères. Tous ses articles sont choisis par lui-même chez le fabricant, et en belle qualité. Le dit est parfaitement assorti en tous ses articles très-coûts, de plus en une grande quantité de nouveaux dont il ne fait aucun détail. Ses avant-bancs, à 3 et à 6 piécettes, et même à 3 batz, seront tous composés de marchandises nouvelles et au goût du jour. Pour donner une juste idée de la diminution effective de tous ses articles, on trouvera sur son banc à 3 piécettes des ressorts de bourses en acier fin, et sur celui à 6, des ressorts de sacs ouvragés ou unis, avec une jolie chaîne.
18. M. Samuel Heer, de Glaris, fabricant de coton sera à cette foire dans le premier magasin sous le Trésor, près la Croix-du-marché, avec un bel assortiment de cotons filés, blanchis, simples et moulins, extrafins et ordinaires, dits en couleurs de différentes qualités, coton pour broder de différents numéros, fils à marquer blancs et en couleur, fil simple de Silésie p. tricoter, dit blanc et roux pour coudre; et autres articles relatifs à leur commerce: le tout à des prix très-modiques. Il se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.
19. M. David Bessière, de Lausanne, sera en foire dans la boutique de M. le conseiller Boyer, donnant sur le pont, avec un assortiment d'orfèvrerie, bijouterie et quincaillerie fine: le tout à juste prix. De même il achète pour le comptant et échange or, argent, perles et pierres fines, à leur plus haute valeur. — Il a en outre, un grand et nouvel assortiment de quincaillerie de Paris, qu'il ne vendra qu'en gros.
20. MM. Rod. et Jaques Holliger, de Bonisweil, continueront à tenir cette prochaine foire les deux magasins de M. Charles Fornachon, rue de Flandre, près de la place du marché, avec un très-bel assortiment de toiles de coton pour habillemens, rideaux et impressions, de même qu'en cotons filés divers. Ils feront leur possible pour mériter par de bons prix la confiance qu'on voudra bien leur accorder.
21. M. André Zogelmann, de Bohême, sera en foire avec un bel assortiment de plumes p. lits, dans la boutique de la maison de M. le docteur Pury, près de l'hôtel-de-ville.

A vendre au Bureau d'avis:

- Réduction des Couronnes de Brabant en livres de Neuchâtel, sur le pied de 41 bz. 2 cr., d'après l'arrêt du Conseil-d'Etat. Ce tableau de réduction, calculé depuis 1 pièce jusqu'à 2000, offre une grande facilité aux Négocians.
- Le nouveau Règlement militaire p. la Principauté de Neuchâtel et Valangin, du 8 Mars 1823.
- Règlement de Chasse, du 8 Juillet 1823.
- L'Ordonnance de Police pour prévenir et arrêter les incendies, dont l'édition était épuisée depuis quelque tems.
- Instruction pour les Capitaines du feu, publiée (au mois de Mars 1818) en exécution de l'article 19 de l'Ordonnance pour prévenir et arrêter les Incendies.
- Instruction pour les chefs de pompes et les guides, par un homme entendu dans cette partie.
- Des feuilles pour les Registres du bétail, faites d'après le modèle donné par le Gouvernement.
- Lettres de voitures *Je et Nous*, avec et sans indication d'endroit; et sur bon papier.
- Mémoire et règlement relatifs à une Caisse d'épargne, en faveur des artisans, domestiques et journaliers.
- Etiquettes, soit indication des vertus et propriétés de l'Eau admirable dite de Cologne, et de la manière d'en faire usage.

TAXE DU PAIN, dès le 22 Sept. 1823.

Le pain mi-blanc	à 4 cr. la livre.
Le pain blanc	à 5 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces,	
Celui d'un batz	10 1/2 „
Celui de six creutzers	18 „

TAXE DES VIANDES, dès le 3 Nov. 1823.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 8 1/2 cr.	Le veau à 7 1/2 cr.
La vache à 7 1/2 cr.	Le mouton à 8 cr.